



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION- DISCIPLINE- TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

AVIS AUX MEDIAS

Conformément aux décisions du Conseil National de Sécurité (CNS) du 9 septembre 2021, la Direction de la Communication informe l'ensemble des Journalistes, Photographes, Cameramen et Techniciens Audiovisuels, accrédités pour la couverture des activités de la Présidence de la République qu'ils devront, à compter du **lundi 04 octobre 2021**, présenter une attestation de vaccination contre la COVID-19 ou un test PCR négatif de moins de 72 heures pour pouvoir accéder au Palais de la Présidence de la République.

La Direction de la Communication rappelle que la vaccination et le respect des mesures barrières demeurent, à l'heure actuelle, la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres.

La Direction de la Communication compte sur l'implication de tous les acteurs des médias pour une campagne de vaccination réussie.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Direction de la Communication / Service Presse et Information -

Tél : (+ 225) 27 20 31 43 27 - 07 07 93 69 12 – 07 08 28 92 52 – 07 49 40 00 63

Email: servicepresse.pr@presidence.ci